

BE-A0521_701426_807386_FRE

Inventaire des archives de la commune de Barvaux



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Organisation.....	8
Archives.....	9
Acquisition.....	9
Contenu et structure.....	10
Contenu.....	10
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	10
Finances et fiscalité.....	10
Patrimoine.....	11
État civil.....	11
Population.....	11
Élections.....	12
Affaires militaires.....	12
Travaux publics.....	12
Enseignement.....	13
Bienfaisance ou assistance publique.....	13
Culte.....	13
Langues et écriture des documents.....	14
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	15
I. Généralités.....	15
A. Conseil communal.....	15
1 - 7 Registres aux délibérations. 1821-1915.....	15
B. Répertoires.....	15
C. Correspondance générale.....	15
II. Territoire.....	16
III. Finances et fiscalité.....	17
A. Comptabilité du secrétariat.....	17
12 - 20 Budgets annuels. 1845-1860, 1862-1911, 1913-1920.....	17
B. Comptabilité du receveur.....	17
1. Comptes et pièces justificatives.....	17
23 - 35 Comptes annuels. 1826-1828, 1832, 1835-1930.....	17
2. Entrée en fonction du receveur.....	18
C. Dépôt de l'Administration du Cadastre.....	19
41 - 48 Matrice cadastrale ou liste des propriétaires avec relevé de leurs propriétés foncières bâties et non bâties (modèle 212). [1844-ca 1926].....	19
IV. Population.....	21
A. Registres et mouvements de la population.....	21
51 - 54 Registres de la population. 1847-1857, 1867-1890, 1900-1920.....	21
55 - 57 Index des registres de la population. 1847-1857, 1880-1890, 1900-1930.....	21
B. Recensements et autres états de la population.....	21

V. Affaires militaires et guerres.....	22
A. Service militaire.....	22
59 - 66 Dossiers relatifs aux levées de milice. 1859, 1862-1865, 1867-1910..	22
74 - 75 Registres des militaires en congé illimité. [Fin XIXe siècle] - 1923.....	23
B. Garde civique (1830-1921).....	23
77 - 87 Registres d'inscription. 1867-1912.....	23
89 - 90 Listes alphabétiques des inscrits désignés pour la garde civique. 1900, 1903-1908.....	24
C. Guerres et conséquences.....	24
VI. Ordre et sécurité publics.....	25
VII. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme.....	26
VIII. Enseignement.....	27
A. Équipement.....	27
B. Finances.....	27
96 - 104 Budgets annuels des besoins et des ressources. 1854-1920.....	27
96 - 101 Écoles primaires, écoles gardiennes et écoles d'adultes. 1854-1920.	27
105 - 111 Comptes annuels de l'emploi des fonds affectés aux écoles. 1855-1915.....	28
105 - 106 Écoles primaires. 1855-1884.....	28
108 - 111 Écoles primaires, écoles gardiennes, et écoles d'adultes. 1881-1915.....	28
C. Obligation scolaire.....	28
112 - 113 Registres d'inscription à l'école gardienne. 1880-1885.....	28
114 - 115 Registres d'inscription à l'école d'adultes. 1880-1885.....	28
116 - 117 Listes d'inscription des enfants inscrits à l'école primaire adoptée. 1900-1901, 1913-1914.....	29
D. Avantages sociaux.....	29
118 - 126 Registres d'inscription des indigents à l'école primaire. 1857-1896.	29
118 - 122 Filles. 1857-1896.....	29
123 - 126 Garçons. 1860-1896.....	29
IX. Affaires sociales.....	30
X. Tutelle sur le Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique	31
A. Bureau de bienfaisance.....	31
128 - 139 Budgets annuels. 1854-1930.....	31
140 - 154 Comptes annuels. 1851-1930.....	31
B. Commission d'assistance publique.....	32
XI. Relations avec la Fabrique d'église.....	33
154 - 159 Budgets annuels. 1849-1850, 1869-1920.....	33
160 - 167 Comptes annuels. 1846-1875, 1894, 1900-1921.....	33

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Commune de Barvaux

Période:
1821 - 1930

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0521.2060

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 167.00
- Etendue inventoriée: 5.00 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:
Commune de Barvaux, 1795 - 1977

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives (hormis les registres de population, des étrangers et de l'état civil) de moins de 30 ans ou de plus de 30 ans mais non librement communicables en raison de restrictions légales liées par exemple à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel sont communicables moyennant une autorisation du Collège communal. Les archives de plus de 30 ans et sans restrictions légales sont librement communicables.

Pour les registres de la population et les registres des étrangers clos depuis moins de 120 ans, seuls des extraits, des certificats ou des listes de personnes peuvent éventuellement être délivrées moyennant une autorisation écrite du Collège communal. Les registres clos depuis plus de 120 ans sont communicables à des fins généalogiques ou historiques ou d'autres fins scientifiques.

Pour plus d'information, veuillez consulter le portail www.arch.be.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur. Dans le cas particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

HISTORIQUE

La commune de Barvaux située en province de Luxembourg a existé de 1795 à 1976.

Sous le régime français, Barvaux relève du département de Sambre-et-Meuse et du canton municipal de Durbuy (1795-1800) puis du canton de justice de paix de Durbuy (1802). Ce canton dépend lui-même des arrondissements judiciaire et administratif de Marche-en-Famenne.

Nichée dans un méandre de l'Ourthe, Barvaux est un petit centre d'affaires vers 1840. On y rencontre un établissement métallurgique, des tanneries ainsi qu'un entrepôt des produits du pays de Liège à destination de Bastogne, Arlon, Luxembourg et Trèves. Le batelage est alors fort présent et aurait dû se développer encore d'avantage avec la mise en service du canal Meuse-Moselle. Ce projet ayant été abandonné, Barvaux est connecté en 1866 au réseau ferroviaire sur la ligne dite de l'Ourthe reliant Angleur à Marloie.

La localité garde néanmoins un caractère essentiellement rural. La commune connaît une progression de son agriculture au cours du XIXe siècle, notamment par la mise en valeur des terres incultes qui passent de la moitié du territoire vers 1850 à 12,62 % en 1895. La fin du siècle est cependant marquée par une diminution de la superficie affectée à l'agriculture au bénéfice de l'élevage et de l'exploitation des bois.

L'entre-deux-guerres sera synonyme pour Barvaux de développement touristique et du secteur horeca. Un développement qui ne cessera de croître dans l'après-guerre, accentuant le rôle de centre commercial et de services de la localité.

Le chiffre de la population s'élève à 779 en 1801, 927 en 1821, 1016 en 1846, 1263 en 1910, 1574 en 1961 et à 2062 en 1976 à la veille de la fusion des communes.

Le 1er janvier 1977, la commune de Barvaux est fusionnée avec les communes de Bende, Bomal, Borlon, Durbuy, Grandhan, Heyd, Izier, Septon, Tohogne, Villers-Sainte-Gertrude et Wéris pour former l'actuelle commune de Durbuy.

La fusion forme une entité de 7.542 habitants pour 15.851 hectares, justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites : " Cet ensemble est fort important et étendu. Toutefois, la superficie ne semble pas devoir être retenue comme critère valable en soi ; il ne paraît valable qu'en fonction des distances entre populations que l'étendue entraîne normalement. Or, dans le cas présent, Barvaux, Bomal et Durbuy étant fort proches, les distances à parcourir par les habitants de la périphérie pour atteindre l'une de ces localités sont, à peu de chose près, les mêmes, qu'il y ait une ou deux fusions. Il est raisonnablement prévisible que Barvaux, Bomal et Durbuy finiront par former une seule agglomération qui, dans ce cas, deviendra vraiment importante, tandis qu'entretemps, la crainte de minorisation que

pourraient éprouver certaines communes sera moins grande en raison d'un certain équilibre entre populations fusionnées " ¹.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les articles 49, 50 et 51 du décret français du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités confient aux communes des tâches propres au pouvoir communal et délèguent vers les communes des tâches qui relèvent de l'administration générale de l'État.

Les tâches propres au pouvoir communal sont notamment de gérer les biens et revenus communaux, d'acquitter les dépenses locales qui sont à charge de la commune, de diriger les travaux publics qui relèvent de la commune, d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus par elle ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des habitants, de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Les fonctions propres à l'administration générale de l'État qui peuvent faire l'objet d'une délégation sont la perception des taxes et leur transfert à l'État, la direction des travaux publics d'utilité plus large, l'administration des établissements publics destinés à l'utilité générale, la surveillance des propriétés publiques, l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstruction des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux. Ces fonctions s'exercent sous le contrôle des autorités supérieures.

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général.

ORGANISATION

Le 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795), les Pays-Bas autrichiens, les principautés de Liège et de Stavelot sont annexées à la France. Le duché de Bouillon l'est à son tour le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795). La législation française y est progressivement appliquée : le territoire est découpé en départements et en communes.

En exécution de la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), les communes de moins de 5.000 habitants sont alors administrées par des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, chaque commune dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. Les agents municipaux se réunissent au chef-lieu du canton et constituent la municipalité de canton. Les communes de plus de 5.000 habitants ont leur administration propre.

¹ Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975.

La loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), donne son autonomie à chaque commune. Dans les années qui suivent, les communes jugées trop petites ou trop peu peuplées sont réunies.

Après l'indépendance, l'organisation des communes est établie par la loi communale du 30 mars 1836. Elle sera codifiée sous le nom de nouvelle loi communale (NLC) en 1988. Les principales instances ou fonctionnaires communaux sont alors le conseil communal, le collège des bourgmestre et échevins, le secrétaire communal, le receveur communal ou encore le garde champêtre.

L'organisation des communes a été régionalisée par la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés. La Région wallonne a codifié toute la législation communale qui relevait de ses compétences. Ce travail a donné naissance au Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) adopté en 2004 par le Parlement wallon. La Communauté germanophone est elle aussi compétente pour l'organisation des communes wallonnes situées sur son territoire tandis que des dispositions particulières sont d'application dans les communes à facilités.

ARCHIVES

ACQUISITION

Les archives ont été déposées le 18 mai 1960 et le 1er janvier 1967 par la commune de Barvaux (521/1960/0036/A et 526/1967/0002/A).

Contenu et structure

CONTENU

Cet inventaire contient les archives de la commune de Barvaux entre 1821 et 1930.

Procédons par grandes séries d'archives :

CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

Le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal est l'organe exécutif de la commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature. Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle produit aussi de nombreux documents très utiles pour connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient dans ce cadre des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année.

ÉTAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par le décret du 20 septembre 1792 qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens. Dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts, tenus en double et renouvelés chaque année, les naissances, les mariages et les décès advenus sur le territoire communal. Il tient aussi un registre des publications de mariages. L'officier de l'état civil transmet annuellement un exemplaire au greffe du tribunal de première instance, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. Le double permet de reconstituer les registres de l'état civil en cas de perte, de vol ou de destruction. L'exemplaire communal est conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales, à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique, à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage (répartition des parts de bois), etc.

Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (nom et prénoms, lieu et date de naissance, état civil, domicile légal, profession, fonction ou position, nationalité, ainsi que des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire).

Le collège des bourgmestre et échevins et, plus particulièrement, l'officier de

l'état civil depuis l'arrêté royal du 30 décembre 1900, sont chargés de faire observer tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à être remplacés par des bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

ÉLECTIONS

Les listes des électeurs sont dressées au niveau communal. L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement sur base des revenus déclarés des habitants, à l'époque censitaire et, plus tard, leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits civils et politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou auprès du Ministère de la Défense.

TRAVAUX PUBLICS

La commune prend en charge l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations.

ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIXe et XXe siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers dressées annuellement permettent de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIXe siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il tend à soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases nouvelles. L'Église catholique occupant alors une place prépondérante, bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses en tout ou en partie les biens qu'elles possédaient avant la Révolution et à en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, connues sous le nom de fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse et de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIXe et XXe siècles.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont rédigées en français.

Description des séries et des éléments

I. GÉNÉRALITÉS

A. CONSEIL COMMUNAL

- | | | |
|---|--|-----------|
| 1 | 1 - 7 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1821-1915.
1er juillet 1821 - 14 juillet 1824. | 1 liasse |
| 2 | 2 septembre 1824 - 31 mai 1835. | 1 volume |
| 3 | 8 juin 1835 - 25 avril 1868. | 1 volume |
| 4 | 3 mai 1868 - 31 juillet 1887. | 1 volume |
| 5 | 13 octobre 1897 - 9 octobre 1915. | 1 volume |
| 6 | 31 octobre 1887 - 30 novembre 1907. | 1 volume |
| 7 | 30 novembre 1907 - 28 février 1914. | 1 volume |
| 8 | Rapports sur l'état des affaires de la commune. 1901, 1909. | 2 cahiers |

B. RÉPERTOIRES

- | | | |
|---|--|-----------|
| 9 | Répertoires des actes soumis aux formalités de l'enregistrement.
1829-1831. | 3 cahiers |
|---|--|-----------|

C. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

- | | | |
|----|---|----------|
| 10 | Registre de transcription de la correspondance du bourgmestre. 21
novembre 1836 - 18 juillet 1847. | 1 volume |
|----|---|----------|

- 11** II. TERRITOIRE
Plan topographique. 13 novembre 1858. 1 pièce

III. FINANCES ET FISCALITÉ

A. COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT

12	12 - 20 BUDGETS ANNUELS. 1845-1860, 1862-1911, 1913-1920. 1845-1849.	1 chemise
13	1850-1859.	1 chemise
14	1860, 1862-1869.	1 chemise
15	1870-1879.	1 chemise
16	1880-1889.	1 chemise
17	1890-1899.	1 chemise
18	1900-1909.	1 chemise
19	1910-1911, 1913-1919.	1 chemise
20	1920.	1 cahier
21	Budget primitif. 1901.	1 pièce

B. COMPTABILITÉ DU RECEVEUR

22	1. COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES " Registre de toutes les recettes et dépenses des communes de Barvaux, Heid [Heyd], Tohogne et Wéris, composant le bureau de recette de Barvaux ". 1828.	1 cahier
23	23 - 35 COMPTES ANNUELS. 1826-1828, 1832, 1835-1930. 1826-1828.	

		1 liasse
24	1832, 1835-1839.	1 liasse
25	1840-1849.	1 liasse
26	1850-1859.	1 liasse
27	1851-1873.	1 cahier
28	1860-1869.	1 liasse
29	1870-1879.	1 liasse
30	1880-1889.	1 liasse
31	1890-1898.	1 liasse
32	1901-1902, 1908-1909.	1 chemise
33	1910-1919.	1 liasse
34	1920-1929.	1 liasse
35	1930.	1 chemise
36	Pièces justificatives aux comptes 1858.	1 chemise
37	2. ENTRÉE EN FONCTION DU RECEVEUR Dossier relatif à la nomination d'un receveur. 1826.	1 chemise

-
- 38** *C. DÉPÔT DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE*
Tableau indicatif primitif des propriétaires et des propriétés foncières non-bâties et bâties (modèle 208). 1844.
1 volume
- 39** " Registre indiquant les quotités proportionnelles du classement des parcelles pour lesquelles ces indications n'ont pu, à défaut d'espace, être portées dans les colonnes à ce destinées du tableau indicatif supplémentaire et de la matrice cadastrale ". 1845-1918.
1 cahier
- 40** Croquis d'arpentage. 1847-1857.
1 chemise
- 41** 41 - 48 MATRICE CADASTRALE OU LISTE DES PROPRIÉTAIRES AVEC RELEVÉ DE LEURS PROPRIÉTÉS FONCIÈRES BÂTIES ET NON BÂTIES (MODÈLE 212). [1844-CA 1926].
Volume 1, articles 1-201.
1 volume
- 42** Volume 2, articles 202-401.
1 volume
- 43** Volume 3, articles 402-546.
1 volume
- 44** Volume 4, articles 547-857.
1 volume
- 45** Volume 5, articles 858-1037.
1 volume
- 46** Volume 6, articles 1038-1253.
1 volume
- 47** Volume 7, articles 1254-1465.
1 volume
- 48** Volume 8, articles 1466-1550.
1 volume
- 49** État des parcelles à expertiser. 1867-1872.
1 chemise
- 50** Registre des réclamations relatives au cadastre. 1902.
1 pièce

IV. POPULATION

A. REGISTRES ET MOUVEMENTS DE LA POPULATION

51	51 - 54 REGISTRES DE LA POPULATION. 1847-1857, 1867-1890, 1900-1920. 1847-1857.	1 volume
52	1867-1880.	1 volume
53	1880-1890.	1 volume
54	1900-1920.	1 volume
---	55 - 57 INDEX DES REGISTRES DE LA POPULATION. 1847-1857, 1880-1890, 1900-1930. 1847-1857.	
55	1880-1890.	1 volume
56	1900-1920.	1 volume
57	[1920-1930].	1 volume
58	B. RECENSEMENTS ET AUTRES ÉTATS DE LA POPULATION État de la population. 1856.	1 cahier

V. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES

A. SERVICE MILITAIRE

59 - 66 DOSSIERS RELATIFS AUX LEVÉES DE MILICE. 1859, 1862-1865, 1867-1910.

59	1859, 1862-1865, 1867-1870.	1 chemise
60	1871-1879.	1 liasse
61	1880-1887.	1 liasse
62	1888-1890.	1 chemise
63	1891-1895.	1 chemise
64	1896-1900.	1 chemise
65	1901-1905.	1 chemise
66	1906-1910.	1 chemise
67	États nominatifs des miliciens appelés au service et présentés au gouverneur. 1885.	2 pièces
68	Dossier relatif aux congés définitifs. 1889-1905.	1 chemise
69	Listes des ajournés et des dispensés. 1889-1910.	1 liasse
70	Registres d'inscription des appelés à concourir au tirage au sort. 1889-1910.	1 liasse
71	Listes alphabétiques des inscrits. 1889-1910.	1 liasse

72	Registre des militaires en congé dans la commune. 1892-1911.	1 volume
73	Registre des militaires en congé limité et illimité. 1897-1920.	1 volume
74	74 - 75 REGISTRES DES MILITAIRES EN CONGÉ ILLIMITÉ. [FIN XIXE SIÈCLE] - 1923. [Fin XIXe siècle].	1 cahier
75	1905-1923.	1 cahier
76	Avis de mobilisation. 1900.	1 chemise
<i>B. GARDE CIVIQUE (1830-1921)</i>		
77	77 - 87 REGISTRES D'INSCRIPTION. 1867-1912. 1867, 1873.	1 chemise
78	1874-1877.	1 chemise
79	1880-1882.	1 chemise
80	1884.	1 chemise
81	1890-1892.	1 chemise
82	1894-1897.	1 chemise
83	1899.	1 chemise
84	1903.	1 chemise
85	1904.	1 chemise

- 86 1907. 1 chemise
- 87 1911-1912. 1 chemise
- 88 Bulletins de renseignements. 1900-1905. 1 chemise
- 89 - 90 LISTES ALPHABÉTIQUES DES INSCRITS DÉSIGNÉS POUR LA GARDE CIVIQUE. 1900, 1903-1908.
- 89 1900. 1 chemise
- 90 1903-1908. 1 chemise
- 91 Listes alphabétiques des exemptés, dispensés ou exclus. 1901, 1905-1907. 1 chemise
- 92 *C. GUERRES ET CONSÉQUENCES*
Avis de remboursement. 1914-1918. 1 cahier

93

VI. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS
Registre des condamnations. 1859-1862.

1 cahier

94	VII. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME Détail estimatif de travaux d'hygiène. 1860.	1 cahier
----	--	----------

VIII. ENSEIGNEMENT

A. ÉQUIPEMENT

- 95 États des livres et des fournitures classiques aux élèves indigents des écoles communales ou adoptées ainsi que du mobilier des écoles. 1875-1877. 1 chemise

B. FINANCES

96 - 104 BUDGETS ANNUELS DES BESOINS ET DES RESSOURCES. 1854-1920.

96 - 101 ÉCOLES PRIMAIRES, ÉCOLES GARDIENNES ET ÉCOLES D'ADULTES. 1854-1920. 1854-1862.

- 96 1854-1862. 1 chemise
- 97 1865-1868. 1 chemise
- 98 1871-1873. 1 chemise
- 99 1876-1877, 1879-1881. 1 chemise
- 100 1885-1895. 1 chemise
- 101 1896-1920. 1 liasse
- 102 Écoles gardiennes. 1870, 1881-1882, 1884. 1 chemise
- 103 Écoles primaires. 1882, 1884. 1 chemise
- 104 Écoles d'adultes. 1869-1877, 1879-1882, 1884. 1 chemise

105 - 111 COMPTES ANNUELS DE L'EMPLOI DES FONDS AFFECTÉS
AUX ÉCOLES. 1855-1915.

105	<i>105 - 106 ÉCOLES PRIMAIRES. 1855-1884.</i> 1855-1862, 1864-1867.	1 chemise
106	1869-1876, 1878-1881, 1884.	1 chemise
107	Écoles d'adultes. 1869-1877, 1880-1881, 1884.	1 chemise
108	<i>108 - 111 ÉCOLES PRIMAIRES, ÉCOLES GARDIENNES, ET ÉCOLES D'ADULTES. 1881-1915.</i> 1881, 1884.	1 chemise
109	1885-1897.	1 chemise
110	1900-1910.	1 chemise
111	1911-1912, 1915.	1 chemise
 <i>C. OBLIGATION SCOLAIRE</i>		
112	112 - 113 REGISTRES D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE GARDIENNE. 1880- 1885. Garçons.	1 chemise
113	Filles.	1 chemise
114	114 - 115 REGISTRES D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE D'ADULTES. 1880- 1885. Garçons.	1 chemise
115	Filles.	1 chemise

116	116 - 117 LISTES D'INSCRIPTION DES ENFANTS INSCRITS À L'ÉCOLE PRIMAIRE ADOPTÉE. 1900-1901, 1913-1914. 1900-1901.	1 cahier
117	1913-1914.	1 chemise

D. AVANTAGES SOCIAUX

	118 - 126 REGISTRES D'INSCRIPTION DES INDIGENTS À L'ÉCOLE PRIMAIRE. 1857-1896.	
118	<i>118 - 122 FILLES. 1857-1896.</i> 1857-1858.	1 chemise
119	1859-1869.	1 chemise
120	1869-1878.	1 chemise
121	1879-1889.	1 chemise
122	1889-1896.	1 chemise
123	<i>123 - 126 GARÇONS. 1860-1896.</i> 1860-1870.	1 chemise
124	1870-1878.	1 chemise
125	1881-1890.	1 chemise
126	1890-1896.	1 chemise

- 127 IX. AFFAIRES SOCIALES
Liste des familles indigentes qui doivent participer aux distributions. 1827-1829.

1 chemise

X. TUTELLE SUR LE BUREAU DE BIENFAISANCE ET COMMISSION
D'ASSISTANCE PUBLIQUE

A. BUREAU DE BIENFAISANCE

128	128 - 139 BUDGETS ANNUELS. 1854-1930. 1854.	1 cahier
129	1860-1865.	1 chemise
130	1866-1870.	1 chemise
131	1871.	1 cahier
132	1873-1877.	1 chemise
133	1889.	1 cahier
134	1890-1895.	1 chemise
135	1896-1900.	1 chemise
136	1901-1904.	1 chemise
137	1921.	1 cahier
138	1923-1925.	1 chemise
139	1926-1930.	1 chemise
140	140 - 154 COMPTES ANNUELS. 1851-1930. 1851-1855.	1 chemise

141	1856-1860.	1 chemise
142	1861-1864.	1 chemise
143	1866-1870.	1 chemise
144	1871-1875.	1 chemise
145	1876-1880.	1 chemise
146	1881-1885.	1 chemise
147	1886-1887.	1 chemise
148	1890.	1 pièce
149	1895-1900.	1 chemise
150	1901-1903.	1 chemise
151	1913-1915.	1 chemise
152	1918-1921.	1 chemise
153	1923-1930.	1 chemise

B. COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE
Consulter les n° 139 et 153.

XI. RELATIONS AVEC LA FABRIQUE D'ÉGLISE

154	<i>154 - 159 BUDGETS ANNUELS. 1849-1850, 1869-1920.</i> 1849.	1 chemise
155	1850.	1 chemise
156	1969.	1 chemise
157	1871-1873, 1875-1876.	1 chemise
158	1901-1902, 1908-1909.	1 chemise
159	1910-1915, 1920.	1 chemise
160	<i>160 - 167 COMPTES ANNUELS. 1846-1875, 1894, 1900-1921.</i> 1846-1848.	1 chemise
161	1858-1859.	1 chemise
162	1861-1867.	1 chemise
163	1870, 1875.	1 chemise
164	1894.	1 chemise
165	1900-1901, 1907-1909.	1 chemise
166	1910-1913, 1918-1919.	1 chemise
167	1920-1921.	1 chemise